



PORT AUTONOME DE LOME



AVIS D'APPEL PUBLIC A MANIFESTATION D'INTERET

PROJET DE REHABILITATION DE LA VOIRIE INTERNE ET DES RESEAUX DIVERS DU PORT AUTONOME DE LOME

FINANCEMENT BOAD : PRET N° 2014036/PR TG 2014 17 00 du 8 mai 2014

AVIS A MANIFESTATION D'INTERET N° 053 / PRMP / PAL / 2023

AUDIT TECHNIQUE ET FINANCIER

DU PROJET DE RÉHABILITATION DE LA VOIRIE INTERNE ET DES RÉSEAUX DIVERS DU PORT AUTONOME DE LOMÉ

1. Le présent appel public à manifestation d'intérêt fait suite à l'Avis Général de Passation des Marchés paru dans Togo-presse n°11 486 du 21 février 2023.
2. Le Port Autonome de Lomé a obtenu un prêt de la BOAD afin de financer le Projet de réhabilitation de la voirie interne et des réseaux divers du Port Autonome de Lomé, et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du marché d'audit technique et financier du projet de réhabilitation de la voirie interne et réseaux divers du Port Autonome de Lomé.
3. Les services prévus au titre de ce contrat comprennent : (i) la vérification de l'exécution des travaux et des prestations conformément aux normes préétablies par le cahier des prescriptions techniques (CPT) ; (ii) la régularité des procédures de passation des marchés ; (iii) le respect des délais ; (iv) les décomptes et les pièces comptables ; (v) la qualité et la régularité de l'intervention de la mission de contrôle et de surveillance des travaux ; (vi) la situation financière du projet, (vii) le respect des mesures environnementales et sociales et (viii) le transfert de compétences.
Ces prestations seront réalisées par un cabinet d'audit en une mission ponctuelle d'une durée de trente (30) jours calendaires hors période de validation du rapport provisoire qui interviendra à la fin des travaux.
4. Les candidats intéressés sont invités à manifester leurs intérêts pour la prestation des services décrits ci-dessus en fournissant les informations indiquant qu'ils sont qualifiés pour exécuter les services (la nature des activités du candidat et le nombre d'années d'expérience, les qualifications du candidat dans le domaine des prestations et notamment les références concernant l'exécution de marchés analogues, l'organisation technique et managériale du cabinet, les qualifications générales et le nombre de personnels professionnels, le chiffre d'affaires moyen annuel sur les trois dernières années ou sur la période d'existence du cabinet, la période la plus courte étant retenue). Il est demandé aux candidats de fournir ces informations en ne dépassant pas 15 pages environ. Les candidats peuvent s'associer pour renforcer leurs compétences respectives.

environ. Les candidats peuvent s'associer pour renforcer leurs compétences respectives.

En outre le candidat devra joindre à sa manifestation d'intérêt les autres documents suivants :

Pour les cabinets communautaires (Pays de l'UEMOA) :

- i. Carte d'immatriculation fiscale en cours de validité ou toute pièce équivalente en cours de validité ;
- ii. Extrait du registre du commerce et du crédit mobilier ;
- iii. Attestation de non-faillite datant de moins de trois (03) mois ;
- iv. Quitus fiscal datant de moins d'un (01) an ou original de l'attestation de régularité fiscale datant de moins de trois (03) mois ;
- v. Attestation de l'inspection du travail et des lois sociales (ITLS) datant de moins de trois (03) mois ;
- vi. Quitus social en cours de validité ;
- vii. Attestation du paiement de la redevance de régulation des marchés publics datant de moins de trois (03) mois.

Pour les entreprises étrangères

- i. Extrait du registre du commerce et du crédit mobilier ;
- ii. Attestation de non-faillite datant de moins de trois (03) mois ;
- iii. Attestation du paiement de la redevance de régulation des marchés publics datant de moins de trois (03) mois.

NB : A l'exception du quitus fiscal, de l'attestation de régularité fiscale, le quitus social et de l'attestation de paiement de la redevance de régulation des marchés publics qui doivent être fournis en original, toutes les autres pièces peuvent être des copies légalisées.

5. Une liste des candidats qui ne saurait être supérieur à six (6), présentant au mieux les aptitudes requises pour exécuter les prestations sera établie par l'Autorité contractante ; ces candidats présélectionnés seront ensuite invités à présenter leurs propositions techniques et financières sur la base du Dossier de demande de Propositions qui leur sera remis pour la réalisation des services requis ; un candidat sera sélectionné selon la méthode de sélection au moindre coût (sélection basée sur le moindre coût). La sélection de la liste restreinte se fera selon les critères ci-dessous :

- i. La nature des activités du candidat et le nombre d'années d'expérience : **10 points** ;

En rapport à ce critère, les candidats doivent fournir les documents (avec preuve) indiquant l'année de leur création et les missions réalisées dans leur domaine d'activités.

- ii. Les qualifications du candidat dans le domaine des prestations d'audit : **30 points** ;

Pour apprécier les candidats par rapport à ce critère, il est demandé aux candidats de prouver qu'ils ont mené au moins cinq (5) missions d'audit (avec attestations de bonne fin d'exécution). Une mission citée sans attestation ne sera pas prise en compte. Une attestation de mission fournie et conforme sera notée sur **6 points**.

- iii. Les références du candidat concernant l'exécution de deux (02) missions d'audit technique et financier sur les cinq (05) dernières années de (2019 à 2023 et 2024) : **40 points** ;

Les candidats doivent justifier ce critère par deux (02) attestations de bonne fin d'exécution de deux (02) missions différentes au moins, d'audit technique et financier des projets de développement des banques multilatérales de développement. Une mission citée sans attestation ne sera pas prise en compte. Une attestation fournie et conforme sera notée sur **20 points** ;

- iv. L'organisation technique (organigramme) et managériale du cabinet : **10 points** ;

Les candidats doivent fournir une présentation claire de leur organisation (organigramme à l'appui) managériale, matérielle et financières. (**2,5 points** par critère)

- v. Les qualifications générales et le nombre de personnels professionnels du cabinet : **10 points**.

Afin d'apprécier la qualification du personnel permanent, les candidats fourniront les copies des diplômes d'au moins trois (03) employés permanents avec les profils suivants :

- Comptable avec un diplôme de BAC+5 au moins en comptabilité (**3 points**);
- Ingénieur en génie civil avec un diplôme de BAC+5 au moins en génie civil ou infrastructures routières (**5 points**) ;
- Spécialiste en passation des marchés publics avec un diplôme de BAC+5 ou un certificat d'expertise dans le domaine de la commande publics ou une expérience de dix (10) ans acquis auprès des institutions publiques (2points).

Pour prouver ce critère, le candidat doit fournir les diplômes et les contrats liant le personnel à son cabinet. Un personnel cité sans diplôme ni contrat ne sera pas considéré.

- La liste des candidats présélectionnés comprendra entre 4 et 6 candidats.

Si plus de 6 candidats éligibles satisfont aux critères de sélections énumérés ci-dessus, leurs points forts et leurs point faibles doivent être réexaminés afin d'établir un classement de leurs candidatures et d'identifier les 6 meilleurs candidats ayant participé à la procédure. Les seuls critères de comparaison qui seront pris en considération dans le cadre de ce réexamen sont, dans l'ordre dans lequel ils figurent ci-après, les suivants :

- a- Le plus grand nombre de marchés d'audit technique et financier qui satisfont au critère iii ;
- b- La valeur cumulée la plus élevée de tous les marchés d'audit technique et financier qui satisfont au critère iii.

NB 1 : le premier critère de comparaison additionnel sera appliqué à tous les candidats éligibles qui satisfont aux critères de sélection. Si après avoir appliqué le premier critère de comparaison additionnel, il n'est pas possible d'identifier les huit meilleurs candidats parce que deux candidats ou plus sont à égalité sur la 6^{ème} sélection, le second critère de comparaison additionnel ne s'appliquera qu'à ces candidats qui sont à égalité.

NB 2 : -la note minimale pour figurer sur la liste restreinte est de 75 points ;

-Aucun cabinet engagé pour fournir des services de conseil en vue de l'exécution de la présente

mission, ni aucune entreprise qui lui est affiliée n'est admis ultérieurement à fournir des biens, ou réaliser des travaux afférents au présent projet.

6. La procédure de la présente manifestation d'intérêt sera conduite en application des Directives pour la passation des marchés de services de consultants financés par un prêt ou une avance de fonds de la Banque Ouest Africaine de Développement.
7. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires au sujet des documents de référence à l'adresse ci-dessous :
 - Autorité Contractant : Port Autonome de Lomé ;
 - Point focal : BOUKARI-TRAORE Aïsha épouse SAM en qualité de Personne Responsable Marchés Publics du PAL.
 - Lieu : Service des marchés publics situé dans l'ancien bâtiment de "la cantine" sis à l'intérieur du Port franc Tél : (+228) 22 2774 42 (Postes 4626/4424/4442)
 - Les jours et heures d'ouverture : lundi au vendredi de 08h00 à 12h00 min G.M.T les matins et de 15h00 min à 17h min G.M.T les soirs.
8. Les manifestations d'intérêt rédigées en langue française doivent être déposées à l'adresse ci-après :

Port Autonome de Lomé ; salle de réunion du service des marchés publics, ancien bâtiment de "la cantine" sis à l'intérieur du Port franc Tél : (+228) 22 2774 42 (Postes 4424/4442).

Pays: Togo

au plus tard le

Date : 17 MAI 2024

Heure : 09 heures 00 min G.M.T

- Les manifestations d'intérêt remises en retard ne seront pas acceptées.

Les manifestations d'intérêt accompagnées d'une lettre de manifestation d'intérêt dûment signée par le promoteur de l'entreprise ou toute personne habilitée, seront sous pli fermé et devront porter la mention suivante : « **Manifestation d'intérêt pour l'audit technique et financier du Projet de réhabilitation de la voirie interne et des réseaux divers du Port Autonome de Lomé à n'ouvrir qu'en séance publique d'ouverture des plis** ». Les manifestations d'intérêt seront soumises en quatre (04) exemplaires (un original et trois copies).

NB : Aucun bureau d'études engagé pour fournir des services de conseil en vue de l'exécution de la présente mission, ni aucune entreprise qui lui est affiliée, n'est admis ultérieurement à fournir des biens, ou réaliser des travaux afférents au projet ». 

LE DIRECTEUR GENERAL,



Contre-Amiral **Fogan Kodjo ADEGNON**